

**MARCHÉ DE TRAVAUX N°2018/TX/0012 DANS LE CADRE DE  
L'OPÉRATION DE REQUALIFICATION DU QUARTIER DE LA GAVOTTE**

**AVENANT N°1 – PROLONGATION DU DELAI CONTRACTUEL  
DES LOTS 9 / 23**

**AVENANT N°2 – PROLONGATION DU DELAI CONTRACTUEL  
DES LOTS 8 / 16**

**AVENANT N°3 – PROLONGATION DU DELAI CONTRACTUEL  
DES LOTS N°3 / 7 / 10**

La Commune des Pennes Mirabeau s'est engagée dans une opération de requalification du quartier de la Gavotte afin de rénover ou reconstruire les structures existantes (pôle multi-accueil petite enfance, groupe scolaire) et créer de nouveaux équipements (Idéethèque, restaurant intergénérationnel).

Par délibération N°13x16 en date du 28 janvier 2016, le Conseil municipal a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux pour l'opération de requalification du projet de requalification du quartier de la Gavotte.

La délibération du conseil municipal du 10 avril 2018 n°39x18 a permis l'ouverture d'une autorisation de programme pour cette opération. Cette délibération a mis au vote les crédits de paiement sur les quatre années d'exercices prévisionnels de l'opération.

Par délibération N°188x18 en date du 26 juillet 2018, le Conseil Municipal a autorisé Le Maire à signer le marché de travaux n°2018/TX/0012 pour les lots n°3 / 7 / 8 / 9 / 10 / 16 et 23.

Par délibération N°49x19 en date du 28/03/2019, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer les avenants n°1 pour les lots suivants :

- 3 GROS ŒUVRE / TERRASSEMENT / VRD / CHAPES
- 7 SERRURERIE
- 10 MENUISERIES INTERIEURES
- 16 SIGNALETIQUE

Par délibération en date du 19/05/2020, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer l'avenant n°1 pour le lot suivant :

- 8 MENUISERIES ET MURS RIDEAUX EN ALUMINIUM

Par délibération en date du 19/05/2020, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer les avenants n°2 pour les lots suivants :

- 3 GROS ŒUVRE / TERRASSEMENT / VRD / CHAPES
- 7 SERRURERIE
- 10 MENUISERIES INTÉRIEURES

Une prolongation du délai contractuel initial de la tranche ferme s'avère nécessaire. Ce délai initial est de 19 mois avec un Ordre de Service de démarrage des prestations au 11/02/2019 soit une fin au 11/09/2020.

Le délai de la tranche ferme est augmenté suivant les détails suivants :

- mise à jour des études d'exécution suite aux additifs des pièces marchés (Permis modificatif / remarques bureau de contrôle / évolution des besoins MOA) : 20 jours,
- établissement des devis des travaux modificatifs : 10 jours,
- intempéries depuis le début des travaux : 20 jours,
- délais supplémentaires pour mise en œuvre tous lots des travaux modificatifs : 30 jours,
- décalage suite à mise à jour des plans de synthèse : 15 jours.

Le nouveau délai contractuel de la tranche ferme est de 23.5 mois, soit une prolongation de 4.5 mois (21 jours ouvrés / mois) avec une fin des prestations prévisionnelles au 26/01/2021.

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu cet exposé et pris connaissance de la note de synthèse :

- AUTORISE le Maire à signer et à exécuter les avenants

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 27

CONTRE : 2 – M. BATTINI – AMARO

ABSTENTION : 3 – M. FUSONE – SANCHEZ – JOUBEAUX

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 20 Mai 2020  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA